

COMMISSION SERVICE A LA POPULATION N°9

12/05/2022

Présents : Cécile PIERRE, Céline AZNAR, Nicolas CLAIR, Chrystèle COURTHIAL, Raphaële FRISON

Excusée : Frédéric WALLE, Jordan GIRERD, Danielle GUILLERMIN

Secrétaire de séance : R. FRISON

LOCATION SALLE DES FETES

Actuellement, celui qui loue la salle dans les conditions décrites dans le bulletin (remise des clefs la veille de la location à 17h, et retour le dimanche matin à 11h) paie exactement la même somme que celui qui récupère les clefs le matin même (parce que la veille la salle est déjà occupée) ou qui rend les clefs plus tôt (car la salle est prise le lendemain).

Nous allons nous renseigner dans les différentes communes aux alentours : Ramasse (Nicolas), Hautecourt (Raphaële), Simandre (Danielle qui s'était proposée de le faire à une réunion d'adjoints) et Ceyzériat (Céline).

Après longue discussion, nous envisageons de mettre cette phrase dans le bulletin municipal :

« une baisse de 10 % sera établie si le temps d'utilisation de la salle des fêtes est plus restreint du fait d'une double location ».

Autre problème : certains indéclicats louent cantine et cuisine et se permettent d'utiliser la grande salle. Difficile à établir car pas d'état des lieux.

Idées : inclure dans le contrat de location l'état des lieux de la grande salle, même si elle n'est pas louée.

Rajouter une affiche de rappel à mettre sur les portes côté cantine.

Mettre un ruban derrière les portes côtés salle des fêtes qui serait obligatoirement déchiré si les portes sont franchies. Encore faut-il que la vaisselle soit bien donnée au moment de la signature du contrat de location. Voir avec Marie-Louise.

LES ASSOCIATIONS ET SUBVENTIONS

Rappel sur le fait que nous ne sommes pas là pour nuire aux associations, bien au contraire mais qu'il faut respecter certaines règles de bon sens.

Réflexion de la commission sur les conditions d'attribution des subventions. Il en découle :

- que nous ne savons pas toujours comment la subvention est utilisée et pourtant il est logique de le savoir,
- qu'elle est peut être considérée comme un dû,
- que nous ne connaissons pas l'état des finances de certaines associations.

De ces réflexions sont nées plusieurs idées :

- nous allons faire un rappel « gentil » aux associations comme quoi, pour statuer sur l'attribution d'une subvention, nous avons besoin au minimum d'un bilan financier et d'un compte rendu de leur assemblée générale, et leurs statuts,
- que comme nous, à la mairie, nous demandons nos subventions, nous leur demandons un courrier officiel de demande de subvention à la mairie (Céline va nous proposer un modèle).

Un courrier expliquant tout cela aux associations serait envoyé en Septembre.

De plus, pour pouvoir prétendre à une subvention, l'association doit avoir son siège social à Villereversure et avoir plus d'une année d'exercice.

LES LOCATIONS (cabinet médical, Kiné etc....)

Afin de mettre tout le monde à égalité, l'ADMR paiera une location pour les bâtiments qu'elle occupe. Raphaële demande à Geoffrey la superficie des locaux et leur loyer (Médecins, Cabinet infirmier, Auto-Ecole...) afin d'établir celui de l'ADMR.

On en profitera pour voir si tout le monde a un bail et si les loyers ont été réévalués.

Questions diverses :

SITE INTERNET

Difficile de savoir le taux de fréquentation : problème de logiciel et de confidentialité.

D'après nos informations : il y a déjà eu 23 personnes en simultanés et au moins 95 personnes ont consulté le bulletin municipal présent sur le site.

Un mail sera envoyé à tout le conseil pour étoffer le groupe de Frédéric, Cécile et moi-même pour la mise à jour régulière du site.

LE MARCHE

Un article est paru dans la presse sur l'insatisfaction de nos exposants.

Il est vrai qu'il n'est pas très attractif car agencé au fond du parking de la gare : le ramener plus vers le devant de la scène ?

Céline va aller voir le marché de Corveissiat.

Idée de prévoir des animations une fois de temps en temps ; un soir ... peut-être avec le Comité des Fêtes.

LES CIMETIERES

Réflexion engagée à une précédente réunion sur un columbarium au cimetière de Cormorand, revoir avec Jordan qui voulait se renseigner.

LE BULLETIN MUNICIPAL

Un mail sera envoyé à tout le conseil pour savoir qui veut participer pour cette année. On voudrait « du sang frais » pour de nouvelles idées.

Essayer de se procurer des bulletins dans d'autres communes pour se donner des idées (Marboz Nicolas).

FORMATION DEFIBRILLATEUR

Elle aura lieu le vendredi 17 juin à 20h à la salle des fêtes.

Une communication va se faire 15 jours avant.